

PROGRAMME FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SST (MAC-SST)

| | |
|--------------------------------------|---|
| OBLIATIONS REGLEMENTAIRES | Art R4224-15 du Code du Travail : un membre du personnel reçoit la formation de secourisme nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. |
| OBJECTIF | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Maintenir le SST à un niveau au moins égal voir supérieur à sa formation initiale. ↳ Mise à jour des gestes de secours. |
| PRÉ-REQUIS | Avoir suivi une formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail de moins de 24 mois. Notre centre et la plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour toutes demandes et/ou tous cas particuliers. |
| CONTENU | Situer le Sauveteur Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail. Protéger / De protéger à prévenir / Examiner / Faire alerter ou alerter / De faire alerter à informer / Secourir. |
| DURÉE | 7 Heures , en face à face pédagogique |
| SANCTION | Attestation de suivi de formation (individuelle). Carte de SST (après validation lors d'accident de travail simulé) |
| COUT DE LA FORMATION | Contactez notre service commercial |
| NOMBRE DE CANDIDATURES | 10 personnes par cursus (<i>minimum 4 personnes</i>) |
| MOYENS PEDAGOGIQUES | Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyons sur les documents de références (Code de la Sécurité Sociale, Code Pénale, INRS,...). Méthodes pédagogiques utilisées : Exposés, Démonstrations, Apprentissages, mises en situation. Nous avons à notre disposition divers supports (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint,...) |
| RESPONSABLE PEDAGOGIQUE | Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian |